



BILAN DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE RÉGIONAL DE CONTRÔLE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'ANNÉE 2018



DIRECCTE Occitanie
Direction Régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi



La DIRECCTE Occitanie par le Service régional de contrôle de la formation professionnelle et titres professionnels a pour mission le contrôle de l'utilisation conforme des fonds de la formation publics et mutualisés tant par les entreprises que par les organismes de formation professionnelle(OF).

Au sein du Pôle Entreprises, Emploi et Économie, le service régional de contrôle de la formation concourt à la lutte contre la fraude aux fonds de la formation professionnelle, de la taxe d'apprentissage et du FSE-IEJ. Il participe ainsi à la fiabilité et l'amélioration de la qualité des formations pour le bénéfice des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi.

NOTRE HISTOIRE

... À CE JOUR

À ce jour, le service régional de contrôle de la formation et titres professionnels de la Direccte Occitanie compte sur la mission contrôle de la formation professionnelle (SRC) :

- encadrement : 2 agents
- contrôle : 8 agents
- gestion du fichier des O.F : 3 agents

Les Organismes de formation professionnelle continue enregistrés en Occitanie en 2017

année	OF déclarés au cours de l'année 2018	Cessation d'activité au cours de l'année	Déclarations caduques ou annulées au cours de l'année	OF déclarés au 31 décembre année n	évolution du nombre d'OF /n-1
2017	1 474	227	736	9 266	+ 5%
2018	1 519	242	1 003	9 162	- 1%

MAF 12 02 2019

On constate pour la première fois depuis près de 10 ans une légère baisse du nombre de prestataires de formation professionnelle : 9 162.

Ce qui s'explique pour partie par la stabilité du nombre de demandes d'enregistrement, un taux de refus d'enregistrement constant et un nombre accru de retrait du numéro d'enregistrement suite à la cessation et la caducité des OF (+29% /2017).

Au 1er janvier 2018, on comptait seulement 3 409 structures déclarant une activité principale d'enseignement dont 2 229 entreprises ayant pour activité principale la formation continue d'adultes (NAF 8559-A), soit seulement 24 % des prestataires enregistrés.

Le chiffre d'affaire réalisé en 2017 par les OF actifs ayant leur siège en région Occitanie :

nature des OF	nombre	part dans les OF	montant du chiffre d'affaire	part du CA régional
OF privés	8 974	97.9 %	1 342 000 K€	82%
OF publics	148	1.7%	243 000 K€	15%
OF parapublics	40	0.4%	41 000 K€	3%
Total	9 162		1 626 000 K€	

1 | la Gestion du fichier des prestataires de formation professionnelle continue

Les demandes d'enregistrement en qualité de prestataire de formation professionnelle

Pour rappel, en 2017, ce sont 1 677 demandes de Déclarations d'Activité qui auront été déposées soit une augmentation de 6% par rapport à 2016. En 2018, un nombre quasi égal de demandes a été déposé (1 646 DA), ce qui constitue un phénomène atypique car la croissance des demandes étaient constantes depuis 2010.

On note en 2018 un accroissement notable des demandes d'enregistrement de travailleurs indépendants sous-traitants d'organismes de formation, et ceci le plus souvent à la demande expresse de leurs donneurs d'ordre et parfois de certains FAF (effets induits de datadock et de l'exonération de TVA).

220 décisions de refus auront été prononcés en 2018 dont 197 sur des demandes déposées en 2018 soit plus de 13 % des demandes de 2018 :

Motif du refus sur les D.A déposées en 2018	Nombre	% des refus en 2018	% des refus en 2017
public indifférencié	9	4.5%	6%
pièces(s) initiales(s) manquante(s)	73	37%	31%
pièce complémentaire non transmise	6	3%	9%
loisir - sport	3	1.5%	1%
information	11	5.5%	7%
formation initiale (scolaire et étudiant)	7	3.5%	3%
développement personnel	27	14%	10%
conseil - coaching - accompagnement	15	7.5%	9%
bien-être - soin thérapeutique - pratique à vocation thérapeutique non conventionnelles	17	8.5%	7%
autres motifs : formation interne, livraison d'un bien, etc	29	15%	16%
	197	100%	100%

MCF 20 02 2019

De manière constante, la plupart des refus proviennent de dossiers de personnes ne donnant pas suite à des relances pour des pièces manquantes ou des demandes de précisions sur l'objectif professionnel des prestations vendues (40%).

Les refus pour des objectifs d'actions de développement personnel ou de bien être sont en progression par rapport à 2017. On constate par ailleurs que la confusion demeure entre les prestations de conseil/coaching/formation, en dehors de tout parcours pédagogique structuré.

Le contrôle des éléments de la déclaration d'activité

A de nombreuses reprises le service a pu constater que la convention, ou le contrat de formation, fourni avec la demande de déclaration d'activité décrivait une formation qui n'avait pas été réalisée. De même, quand la convention ou le contrat prévoyait une formation à une date ultérieure à la demande, des constats effectués sur place ont montré l'absence de réalisation de cette formation.

Le service reste vigilant afin de refuser systématiquement les demandes de déclaration d'activité ayant l'objet de constats de non-réalisation.

La Gestion du fichier public des organismes actifs de formation

Le SRC assure la gestion quotidienne du fichier des prestataires de formation ce qui permet au public et aux financeurs de disposer d'une information fiable sur leur activité et leur implantation.

Chaque année, les organismes de formation rendent compte de leur activité en adressant un Bilan Pédagogique et Financier (BPF) à la Direccte. Le BPF permet notamment l'élaboration d'une analyse de l'offre de formation professionnelle continue en Occitanie (disponible sur <http://occitanie.direccte.gouv.fr/L-activite-des-organismes-de-formation-en-Occitanie>)

Au titre du BPF pour l'année 2017, 1 245 caducités-retrait de numéro de DA ont été prononcées en 2018 soit une augmentation de +70% par rapport à 2017 (736 en 2017). Cela représente plus de 12% des 7 964 OF assujettis à l'envoi du BPF.

BPF année	Déclarations caduques au titre de l'année	Caducité : nombre de BPF non transmis	Caducité : nombre de BPF néants
2016	736	410	326
2017	1 003	699	304

MCF 20 02 2019

Ce nombre important de retrait de numéro d'enregistrement confirme le fait que nombre de prestataires enregistrés développe de manière très accessoire et non suivi leur activité de vente de formation. Seuls 24 % des prestataires enregistrés ont en effet pour activité principale la formation continue d'adultes.

Ce turn over constant du fichier des 9 500 OF nécessite une gestion rigoureuse et soutenue des services régionaux de la Direccte, au détriment des actions de contrôle du SRC.



2 Bilan de l'activité de contrôle 2018

Le SRC aura engagé 125 contrôles en 2018. (90 dossiers clos au 01/03/2019)

Typologie des contrôles	FSE IEJ	Taxe apprentissage - CFA	Entreprises CSA	FPC
125	3	2	36	84

128 contrôles engagés en 2017 et 2018 (55) auront été clôturés en 2018 et auront donné lieu à des redressements pour un montant de 1 322 395 € pour non réalisation d'actions de formation et/ou dépenses non conformes à la destination des fonds de la formation professionnelle ou de la taxe d'apprentissage.

Le montant remboursé directement aux financeurs publics de la formation, essentiellement les OPCA, s'élève à 418 000,00 €. À défaut de remboursement direct, le redressement est opéré via le Trésor Public.

Assiette contrôlée	7 877 934,00 €
Remboursement aux financeurs publics et mutualisés	418 000,00 €
Versement au Trésor public décidées	904 395,00 €
dont pour insuffisance et majoration de participation	30 976,00 €
dont pour non remboursement	118 872,00 €
dont pour manoeuvres frauduleuses	35 365,00 €
pour dépenses ou emploi de fonds rejetés	719 182,00 €

Plusieurs organismes de formation se sont vu retirer leur numéro de déclaration d'activité pour des prestations hors champ de la Formation professionnelle continue : développement personnel, pratiques non conventionnelles à vocation thérapeutique (PNCVT), conseil, ...

Les autres contrôles ont donné lieu à des rappels à la loi en matière de réglementation des prestataires, avec la nécessité de régularisation sous un délai d'un mois (convention, contrat, règlement intérieur, information des stagiaires, ...).

Les contrôles des fonds de la formation professionnelle continue (État, Pole emploi, Régions, OPCA, FAF)

Dans le cadre du plan régional de contrôle et du traitement des signalements de fraude, le SRC aura mené 84 contrôles FPC concernant 70 prestataires de formation professionnelle continue et 14 entreprises.

Nature du dysfonctionnement	FPC Employeur	FPC OF	Total FPC	%
Insuffisance de participation	1	0	1	1%
Sur le dispositif de la professionnalisation	5	5	10	10%
Sur la nature de la prestation	1	3	4	4%
Défaut d'établissement et de remise de l'attestation de fin de formation	1	2	3	3%
Sur les versements obligatoires (CIF, PROF et FPSPP)	1	0	1	1%
Inexécution d'action	5	9	14	13%
Dépenses non justifiées ou non conformes	0	3	3	3%
Pas de comptabilité séparée ou de suivi spécifique	0	11	11	11%
Publicité non conforme	0	10	10	10%
Non-respect du contrat individuel de formation	0	10	10	10%
Non-respect des modalités d'organisation des formations	0	7	7	7%
Défaut d'information des stagiaires	0	5	5	5%
Réglement intérieur	0	10	10	10%
Autres	1	6	7	7%
Aucun manquement constaté	1	6	7	7%
TOTAL	16	88	104	100%

Le contrôle des prestataires de formation professionnelle

Contrôles conjoints avec l'inspection du travail sur l'amiante « sous-section 4 »

En 2018, quatre contrôles d'organismes de formation ayant dispensé des actions de formation à la prévention des risques liés à l'amiante ont été menés conjointement avec les agents de contrôle du pôle T de la Direccte (inspection du travail). Ces contrôles, dont l'objectif était de vérifier les conditions de réalisation de formations obligatoires prévues par le code du travail au bénéfice des travailleurs susceptibles d'être exposés à l'émission de fibres d'amiante (actions dites « sous-section 4 »), ont donné lieu au constat de nombreux manquements, concernant notamment la partie pratique de la formation.

Dans un objectif de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés, l'analyse des constats issus des contrôles réalisés depuis le début de la campagne (2016) a été portée à la connaissance des organismes de formation intéressés lors d'une réunion d'information organisée le 21 septembre 2018 par l'organisme collecteur paritaire agréé Constructys, en présence de représentants de la Direccte, de l'Oppbtp et de la Carsat. »

Suivi des signalements de fraude

Les signalements continuent à être aussi nombreux, notamment sur l'Est de la région. Les contrôles engagés sont lourds et nécessitent un fort investissement des agents, notamment du temps agent pour aboutir efficacement.

Les échanges réguliers avec les OPCA ont permis toutefois l'amélioration de la qualité des signalements, ce qui favorise les suites données. Par ailleurs, le SRC demeure vigilant sur la qualité des prestations de formations et échange régulièrement avec les financeurs des formations en cas d'anomalie constatée sur les moyens pédagogiques mis en œuvre. À cet effet, une note sur le traitement des plaintes collectives de stagiaires a été proposée en SPER technique aux différents partenaires publics (Pole emploi, Conseil régional) afin de permettre une meilleure coordination et réactivité lors de constat de dérives moyens pédagogiques mis en œuvre des formations financées tant par le conseil régional, Pole emploi, les Opca et Opacif.

Le contrôle des entreprises

Contrôle de la Taxe d'apprentissage et de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage

Centre de Formation par Apprentissage(CFA) : 2 contrôles de CFA ont été engagés en 2018. Ces contrôles mettent en exergue de manière récurrente des difficultés liées à la mise à disposition non justifiée de personnel des organismes gestionnaires.

Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage(CSA) : sur les 280 entreprises de plus de 250 salariés ayant leur siège social en Occitanie sont assujetties. 42 contrôles du montant de la CSA versée par les entreprises ont été engagés.

On note des anomalies récurrentes sur le calcul de l'effectif moyen des alternants, ce qui a un impact sur le taux d'alternant, et donc du montant de la contribution reversée aux CFA.

À ce jour, 4 contrôles clos ont conduit à des redressements d'un montant de 82 243€ pour insuffisance de participation.